ARRÊTÉ 170.50

de mise en vigueur

du 10 novembre 2021

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

arrête

Art. 1

[1] Le décret 26 novembre 2019 du modifiant celui du 9 mai 2017 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 51'764'000.- pour financer la construction du nouveau Musée cantonal de la Photographie (Musée de l'Elysée), du Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mudac) ainsi que du programme complémentaire et instituant le Conseil de direction de PLATEFORME 10 à Lausanne (BLV 434.00), publié dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 3 décembre 2019, entre en vigueur avec effet au 1er janvier 2022.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 10 novembre 2021.

La présidente:	Le chancelier:
N. Gorrite	*A. Buffat*

Date de publication : 16 novembre 2021